

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 13 mars 2009

L'an deux mille neuf, le treize mars, à vingt heures quarante deux, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier VAILLANT.

Secrétaire : Mme BOGHOSSIAN Carmen

Etaient présents :

Didier VAILLANT, Jean-Louis MARSAC, Sylvie JOARY, Maurice MAQUIN, Djida TECHTACH, Félix ZELPHIN, Marion PETITJEAN, Maurice BONNARD, Odile MARIN, Mamadou KONATE, Rosa MACEIRA, Patrice BOULAY, Barthélémy AGONHOUMEY, Carmen BOGHOSSIAN, Rudy ROBEIRI, Michèle RANVIER, Serge LOTERIE, Daniel AUGUSTE, Jeannette MBANI, Lydia JEAN, Fabienne DOGIMONT, Roland BAUER, Laetitia KILINC, Sabrina HERRICHE, Gourta KECHIT, Cécile COQUEL, Chandrasegaran PARASSOURAMANE, Thérèse EVERARD, Nicole MAHIEU-JOANNES, Jean DUMAND, Maria SERRANNO-AGUAYO, Thierry OUKOLOFF.

Représentés : Jamil RAJA pouvoir à Mamadou KONATE, Sylvie NOACHOVITCH pouvoir à Nicole MAHIEU-JOANNES

M. KECHIT donne pouvoir à Sabrina HERRICHE jusqu'à son arrivée.

Absente : TUMAK Janet

1/ COMPTE-RENDU

Compte rendu de la séance du 23 janvier 2009

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des questions ou des remarques à formuler concernant le compte rendu du 23 janvier 2009.

Aucune question ou remarque n'étant formulée, M. le Maire déclare que le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ COMPTE-RENDU

Délégations de compétences

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été données par le Conseil Municipal.

Pour la période comprise entre le 18 décembre 2008 et le 19 février 2009, les décisions de Monsieur le Maire sont les suivantes: 18 non préemptions, 15 conventions. (Rapporteur : D. VAILLANT)

21h05 - M. DUMAND arrive en séance

21h08 - M. KECHIT arrive en séance

21h10 - Mme SERRANNO-AGUAYO arrive en séance

3/ FINANCES

Approbation du compte administratif 2008 Ville en conformité avec le compte de gestion du Trésorier

M. le Maire expose que les résultats de clôture du compte administratif 2008, en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de Villiers le Bel sont les suivants : un excédent d'investissement de 1 602 281,04 € et un excédent de fonctionnement de 934 033,40 €, soit un excédent global de clôture de 2 536 314,44 €.

Il précise que le résultat de clôture d'exploitation de l'exercice 2008 d'un montant de 934 033,40 € sera affecté, en totalité, à la section de fonctionnement du Budget 2009. (Rapporteur : J-L MARSAC)

M. le Maire conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales quitte la salle lors du vote du Compte administratif et propose au Conseil Municipal d'élire Jean-Louis MARSAC président de séance.

M. Marsac soumet aux voix la conformité du Compte administratif de la ville pour l'exercice 2008 avec le compte de gestion du trésorier de Villiers-le-Bel.

- Votes pour : 28 - Votes contre : 3 - Abstentions : 2

M. Marsac soumet aux voix l'affectation du résultat de clôture d'exploitation de l'exercice 2008 d'un montant de 934 033,40 € à la section de fonctionnement du Budget 2009.

- Votes pour : 28 - Abstentions : 5

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 13 mars 2009

- Texte adopté

M. le Maire reprend la présidence de séance

Préalablement au vote des taux de l'imposition locale, il propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter la motion distribuée en séance et dont il fait lecture :

MOTION relative à l'autonomie financière et fiscale des collectivités locales

Lors de son intervention télévisée du 5 février, le Président de la République a annoncé la suppression de la taxe professionnelle à compter de 2010.

Cette annonce intervient au moment où l'Etat sollicite les collectivités locales pour contribuer, à travers leurs dépenses d'investissement, à la relance de l'économie nationale et où elles doivent faire face à une évolution contrainte de leurs ressources, notamment celles relevant des dotations d'Etat.

La taxe professionnelle est la première ressource fiscale des collectivités notamment pour les intercommunalités levant la taxe professionnelle unique. Elle représente, y compris les dégrèvements, 29 Milliards d'Euros.

C'est pourquoi, les collectivités territoriales demandent à disposer d'une ressource de substitution qui respecte les principes que les associations d'élus ont toujours défendus :

- respect de l'autonomie fiscale
- maintien du lien fiscal entre entreprises et territoires,
- cohérence d'ensemble des réformes territoriale et fiscale

Le Conseil municipal de Villiers-le-Bel s'associe aux associations nationales d'élus locaux qui demandent que le Gouvernement ouvre immédiatement des négociations sur la base des propositions qu'elles ont élaborées conjointement depuis 2006 en faveur :

- d'une réforme d'ensemble de la fiscalité locale permettant aux collectivités territoriales de moins dépendre de l'Etat et de disposer de véritables marges de manœuvre pour exercer leurs responsabilités.
- d'une réforme des dotations de l'Etat, dotation de solidarité urbaine (DSU) et dotation globale de fonctionnement (DGF),
- d'un renforcement de la péréquation financière nationale et locale pour que les villes de banlieue ayant sur leur territoire les populations les plus pauvres, puissent offrir à leurs habitants un service public local comparable à la moyenne des villes françaises,
- d'un maintien du mécanisme régional de péréquation des ressources communales à la hauteur des disparités franciliennes, notamment à travers le Fonds de solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) en cherchant à accroître ses capacités redistributives.

- Votes pour : 29 - Abstentions : 5 - Texte adopté

4/ FINANCES

Vote des taux d'imposition

M. le Maire rappelle que depuis la loi du 10 janvier 1980, les Conseils Municipaux déterminent les taux des quatre taxes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe professionnelle).

M. le Maire indique que ces taux ont, au cours de ces 11 dernières années, été maintenus à l'identique par le Conseil Municipal :

- Taxe d'habitation : 12,84 %
- Taxe sur le foncier bâti : 18,87 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 55,88 %

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 13 mars 2009

Pour l'exercice 2009, M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 13,35 % soit une augmentation de 4%
- Taxe sur le foncier bâti : 19,25 % soit une augmentation de 2%
- Taxe sur le foncier non bâti : 57% soit une augmentation de 2%

Il rappelle que depuis l'exercice 1997, le taux de la taxe professionnelle est fixé par la communauté d'agglomération Val de France. (Rapporteur : D. VAILLANT)

M. Marsac précise que le produit fiscal attendu s'établit pour 2009 à 8 688 355 €.

M. Oukoloff réitère ses observations quant au choix qui a été fait de ne pas augmenter les taux pendant 11 ans. Il estime que l'augmentation proposée est lourde pour les familles, de son point de vue, il aurait été préférable d'augmenter les impôts de 1 à 1,5 % régulièrement tous les deux ans. Par ailleurs, il estime que le plan ANRU, de par son financement, facilite le Budget.

M. le Maire indique que si le programme de rénovation est financé à hauteur de 80% le solde à la charge de la ville est de 20%. Il précise que l'ensemble des opérations doit être réalisé sur 6 ans, ce qui, sur le plan financier est une période assez courte pour absorber les dépenses.

De plus, les dotations de l'Etat restent stables alors que les dépenses progressent. Concernant le maintien des taux pendant ces 11 années, M. le Maire précise que la majorité municipale est restée fidèle à ses engagements de campagne. Par ailleurs, concernant cette hausse, il ne faut pas seulement raisonner en pourcentage, mais aussi en chiffres, car, arithmétiquement, la hausse progressive et régulière préconisée par M. Oukoloff aurait aboutie à une hausse 2 fois plus conséquente que celle appliquée, aujourd'hui.

Pour ce qui est du contexte national, chacun sait que l'Etat cherche à se désengager en transférant une part non négligeable de ses missions aux collectivités territoriales et l'annonce récente de la suppression de la taxe professionnelle vient encore ajouter à l'inquiétude pour les finances locales.

Ce choix ne se fait pas de gaieté de cœur mais il est indispensable à l'équilibre du budget communal, M. le Maire précise qu'il est bien conscient que cette augmentation va peser sur les budgets des familles et si à l'avenir, il n'est pas amené à compenser les baisses de recettes en provenance de l'Etat, sa volonté et celle de la majorité municipale est de maintenir les taux à l'identique sur plusieurs exercices.

Votes pour : 29 - Abstentions : 5 - Texte adopté

5/ FINANCES

FCTVA - Plan de relance de l'économie

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif du plan de relance de l'économie ayant trait au Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA).

Ce dispositif permet le versement en 2009 des attributions du Fonds de Compensation pour la TVA au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009, de manière à ce que celles-ci soient supérieures d'au moins un Euro à la moyenne des dépenses constatées au cours des années 2004, 2005, 2006 et 2007.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA deviendra pérenne pour les bénéficiaires dès que les services de Préfecture auront constaté, au 1er trimestre 2010, le respect de leurs engagements au regard des dépenses d'investissement effectivement réalisées en 2009.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008. (Rapporteur : D. VAILLANT)

M. Oukoloff fait remarquer que cette mesure prise par le Gouvernement permettra au moins de relancer l'économie au niveau des collectivités locales.

Votes pour : 30 - Abstentions : 4 - Texte adopté

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 13 mars 2009

6/ FINANCES**Approbation du budget primitif 2009 Ville**

M. le Maire présente le budget 2009 équilibré en dépenses et en recettes, tant en section d'investissement (17 432 046,49 €) qu'en section de fonctionnement (32 918 290,76 €), soit une balance générale de 50 350 337,25 €.

Il indique que le Budget 2009 correspond aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du 23 janvier 2009. Il précise également que le vote du budget s'effectue chapitre par chapitre. (Rapporteur : J-L MARSAC)

Préalablement au vote, M. le Maire présente le schéma simplifié de la structure du budget communal.

Le budget d'une ville se divise en deux parties :

La section de "fonctionnement", qui regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux (dépenses qui reviennent chaque année : fournitures et consommation courante, les subventions versées par la commune aux associations et aux organismes, paiement des intérêts des emprunts, prestations de services, salaires et charges du personnel, ..).

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des impôts locaux, de dotations et participations de l'Etat, du Département, de la Région, de redevances, de prestations de services à la population .

La section "d'investissement" regroupe les opérations qui apportent une modification du patrimoine et qui sont l'expression du développement d'une commune : (achats de matériels durables, constructions ou aménagements, remboursement en capital des emprunts...).

Les dépenses d'investissement concernent essentiellement les constructions et les travaux.

Les recettes proviennent essentiellement du FCTVA, de l'autofinancement et du produit de cessions foncières.

Les impôts locaux ne constituent qu'une partie des ressources de la Commune (30%). M. le Maire rappelle, en effet, que celles-ci sont réparties entre les différentes collectivités territoriales : Commune, Département et Région. La ville est donc, particulièrement, dépendante des dotations qu'elle perçoit chaque année (65%).

M. le Maire rappelle que le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la collectivité et qu'il traduit la mise en œuvre des choix politiques nécessaires à la réalisation des engagements pris devant les habitants.

Les mesures phares prévues au budget 2009 concernent, principalement, l'Education, et notamment, en investissement, la réalisation d'un programme exceptionnel en matière de constructions scolaires. Celui-ci sera développé lors du vote par chapitre.

Les autres mesures importantes dans le domaine de l'Education sont :

- la montée en charge du dispositif PRE (Programme de réussite éducative) dont l'objectif est de « favoriser l'égalité des chances pour les enfants et les adolescents». Ce dispositif touchait jusqu'alors 300 enfants, l'objectif est de doubler le nombre de bénéficiaires.

- la mise en place, pour la rentrée 2009/2010, du quotient familial par lequel, en fonction des revenus et des charges des familles, seront déterminés les tarifs d'accès à la restauration scolaire. Le prix d'un repas, actuellement, servi dans les restaurants scolaires municipaux est de 2,95 €. M. le Maire indique que lors d'une prochaine séance, il proposera au conseil municipal, de fixer à 2,95 € le prix plafond applicable à la dernière tranche du quotient, le prix plancher pouvant être abaissé à 1,50 €.

-

Il précise que le Conseil Général a également mis en place un quotient familial pour l'accès aux services de restauration dans les collèges.

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 13 mars 2009

Autre priorité de ce budget, le logement :

Le programme de Rénovation urbaine sur le quartier des Carreaux est entré dans sa phase active, puisque les premières démolitions ont eu lieu, de même que les premières reconstructions de bâtiments publics. La première phase de réhabilitation de certains logements va également débiter cette année.

Toujours en matière de logement et pour répondre aux attentes des habitants, sont prévues plusieurs opérations en accession à la propriété ou en locatif social.

En matière de services à la population :

M. le Maire expose que la ville maintient, améliore ou met en place des services pour répondre aux besoins des beauvillésois :

Le « Point Information Jeunesse et le « point Cyb », pour lesquels, les horaires d'ouverture vont être étendus, le dispositif SOS rentrée, le soutien à la formation BAFA pour les jeunes, la mise en place d'une maison médicale (qui devrait se situer dans les locaux laissés libres par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie), auxquels s'ajoutent les bâtiments publics nouvellement construits (Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)) ou en cours de construction « les locaux associatifs, le SJT... »

Enfin, M. le Maire indique que les travaux d'extension de la Zone d'Activités des Tissonvilliers démarreront en 2009 et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de Val de France.

Le Maire propose d'examiner le budget chapitre par chapitre, chaque élu délégué présentant les priorités de son secteur.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 920 : SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES - Rapporteur M. MARSAC.

Chapitre adopté à l'unanimité

CHAPITRE 921 : SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES – Rapporteur Mme RANVIER

Chapitre adopté à l'unanimité

CHAPITRE 922 ENSEIGNEMENT- FORMATION (6 150 443 €) - Rapporteur Mme Joary

Mme Joary indique que le chapitre « Enseignement- Formation est l'un des plus importants du budget. Il regroupe les crédits de fonctionnement des écoles maternelles et primaires, ainsi que des centres de loisirs, et les frais de personnel (ATSEM), les financements des projets des écoles (Classe à PAC : 62 000 €), les indemnités de logements des instituteurs..., elle précise que les crédits scolaires s'élèvent à 30 € par enfant inscrit en maternelle et 28 € par enfant inscrit en primaire.

Concernant la ligne 9221241 -6558 « Ecoles privées sous contrat, M. Bonnard, comme lors des exercices précédents intervient, au nom des élus communistes et républicains de Villiers-le-bel et émet un vote négatif quant au versement de la subvention à l'Ecole Privée Saint-Didier. Les élus du groupe communiste estiment que l'argent public qui abonde le budget communal doit être affecté, en priorité aux dépenses à caractère public.

En conséquence, ils votent contre la ligne comportant les dépenses pour les écoles privées sous contrat.

M. Bonnard tient, cependant, à préciser que cette décision ne relève aucunement d'un jugement sur le fonctionnement de l'école ou la qualité de l'enseignement.

M. le Maire indique que la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association est une dépense obligatoire pour la ville. Il rappelle que depuis 2006, la ville verse des crédits de fonctionnement à l'école Saint Didier, soit pour 2009, 300 € par enfant de Villiers le Bel inscrit en maternelle et primaire.

- Votes pour : 28 - Votes contre : 5 - Abstention : 1 Chapitre adopté

CHAPITRE 923 : CULTURE - Rapporteur M. ROBEIRI

Chapitre adopté à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 13 mars 2009

CHAPITRE 924 : SPORTS ET JEUNESSE - Rapporteurs M. KONATE , M. ZELPHIN

Chapitre adopté à l'unanimité

CHAPITRE 925 : INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE - Rapporteurs MME MACEIRA ET MME TECHTACH

Chapitre adopté à l'unanimité

CHAPITRE 927 : LOGEMENT -Rapporteur M. MARSAC

Chapitre adopté à l'unanimité

CHAPITRE 928 : AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT - Rapporteurs M. MAQUIN, MELLE PETITJEAN, MME MARIN

- Votes pour : 33 - Abstention : 1 Chapitre adopté

CHAPITRE 929 : ACTION ECONOMIQUE - Rapporteur M. MARSAC

- Votes pour : 33 - Abstention : 1 Chapitre adopté

CHAPITRE 931 : OPERATIONS FINANCIERES - Rapporteur M. MARSAC

Votes pour : 29 - Abstentions : 5 Chapitre adopté

CHAPITRE 934 : TRANSFERTS ENTRE SECTIONS - Rapporteur M. MARSAC

- Votes pour : 30 - Abstentions : 4 Chapitre adopté

SECTION D'INVESTISSEMENT**CHAPITRE 900 : SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES- Rapporteur Mme RANVIER**

Votes pour : 33 - Abstentions : 1 Chapitre adopté

CHAPITRE 901 : SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES - Rapporteur M. MAQUIN

Chapitre adopté à l'unanimité

CHAPITRE 902 : ENSEIGNEMENT-FORMATION - Rapporteur Mme JOARY

Chapitre adopté à l'unanimité

CHAPITRE 903 : CULTURE - Rapporteurs M. ROBEIRI , M. BONNARD (Travaux Eglise)

M. Bonnard précise que si les travaux de l'Eglise sont, actuellement, suspendus c'est que la ville est en attente des notifications de l'Etat.

Chapitre adopté à l'unanimité

CHAPITRE 904 : SPORTS ET JEUNESSE - Rapporteur M. KONATE, M. ZELPHIN

Chapitre adopté à l'unanimité

CHAPITRE 905 : INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE - Rapporteur Mme MACEIRA

Chapitre adopté à l'unanimité

CHAPITRE 906 : FAMILLE- Rapporteur Mme TECHTACH

Chapitre adopté à l'unanimité

CHAPITRE 907 : LOGEMENT – Rapporteur M. MARSAC

- Votes pour : 31 - Abstentions : 3 Chapitre adopté

CHAPITRE 908 : AMENAGEMENTS ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT- Rapporteur M. MAQUIN

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 13 mars 2009

Ce chapitre comporte, notamment, les crédits nécessaires à la réalisation des constructions scolaires dans le cadre de la rénovation urbaine, évoquées par le Maire :

- Quartier des carreaux :

Démolition de l'école maternelle Jean Jaurès et des bâtiments annexes

Construction des groupes scolaires Jean Jaurès et Gérard Philippe ainsi que l'école maternelle provisoire Jean Jaurès,

Construction de locaux culturels

- Autres quartiers :

Construction de l'école Louis Jovet, hors programme ANRU sont également prévus les travaux d'extension de l'école Michel de Montaigne

- Votes pour : 29 - Abstentions : 5 Chapitre adopté

CHAPITRE 910 : OPERATIONS PATRIMONIALES – Rapporteur M. MARSAC

Votes pour : 29 - Abstentions : 5 Chapitre adopté

CHAPITRE 911 : DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES- Rapporteur - M. MARSAC

Votes pour : 29 - Abstentions : 5 Chapitre adopté

CHAPITRE 912 : DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES-Rapporteur - M. MARSAC

Chapitre adopté à l'unanimité

OPERATIONS 914 : TRANSFERTS ENTRE SECTIONS- Rapporteur - M. MARSAC

Votes pour : 29 - Abstentions : 5 Chapitre adopté

OPERATIONS NON VENTILEES 919 : VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur - M. MARSAC

Votes pour : 29 - Abstentions : 5 Chapitre adopté

- Le budget de l'exercice 2009 est adopté.

23h45 M. DUMAND quitte la séance et donne pouvoir à M. OUKOLOFF.

7/ FINANCES

Approbation du Compte administratif 2008 Assainissement en conformité avec le compte de gestion du Trésorier

M. le Maire expose que les résultats de clôture du compte administratif 2008, en conformité avec le compte de gestion du Trésorier sont les suivants : un excédent d'investissement de 117 051,59 € et un excédent de fonctionnement de 202 968,93 €, soit un excédent global de clôture de 320 020,52 €.

Il précise que le résultat de clôture d'exploitation de l'exercice 2008 d'un montant de 202 968,93 € sera, en totalité, affecté à la section d'investissement du Budget 2009. (Rapporteur : J-L MARSAC)

M. le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales quitte la salle lors du vote du Compte administratif et propose au Conseil Municipal d'élire Jean-Louis MARSAC président de séance.

M. Marsac soumet aux voix la conformité du Compte administratif Assainissement pour l'exercice 2008 avec le compte de gestion du trésorier de Villiers-le-Bel.

M. Marsac soumet aux voix l'affectation du résultat de clôture d'exploitation de l'exercice 2008 d'un montant de 202 968,93 € à la section d'investissement du Budget Assainissement 2009.

- Texte adopté à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 13 mars 2009

M. le Maire reprend la présidence de séance

8/ FINANCES

Approbation du Budget primitif 2009 Assainissement

M. le Maire présente le budget d'assainissement 2009 équilibré à 1.580.366,19 € en dépenses et en recettes, tant en section d'investissement qu'en section d'exploitation. Il rappelle que pour l'exercice 2008, le prix au m³ de la redevance communale d'assainissement était fixé à 0,3369 €, il propose de maintenir ce taux à l'identique pour l'exercice 2009. (Rapporteur : J-L MARSAC)

- Texte adopté à l'unanimité

9/ FINANCES

Approbation du compte administratif 2008 Pompes funèbres en conformité avec le compte de gestion du Trésorier

M. le Maire expose que les résultats de clôture du compte administratif 2008, en conformité avec le compte de gestion du Trésorier sont les suivants : un excédent de fonctionnement de 41 404,69 €, soit un excédent global de clôture de 41 404,69€ .

Il précise que le résultat de clôture d'exploitation de l'exercice 2008 pour un montant de 36 000,00 € sera affecté à la section de fonctionnement du Budget de la Ville 2009 (budget de rattachement), et que le résultat d'exploitation de l'exercice 2008, sera, pour un montant de 5 404,69 €, affecté à la section de fonctionnement du Budget Pompes funèbres 2009. (Rapporteur : J-L MARSAC)

M. le Maire, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales quitte la salle lors du vote du Compte administratif et propose au Conseil Municipal d'élire Jean-Louis MARSAC président de séance.

M. Marsac soumet aux voix la conformité du Compte administratif Pompes funèbres pour l'exercice 2008 avec le compte de gestion du trésorier de Villiers-le-Bel.

M. Marsac soumet aux voix l'affectation du résultat de clôture d'exploitation de l'exercice 2008 pour un montant de 36 000,00 € à la section de fonctionnement du Budget de la Ville 2009 (budget de rattachement) et l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008 pour un montant de 5 404,69 € à la section de fonctionnement du Budget Pompes funèbres 2009.

- Texte adopté à l'unanimité

M. le Maire reprend la présidence de séance

10/ FINANCES

Approbation du budget primitif 2009 Pompes funèbres

M. le Maire présente le budget du service extérieur des pompes funèbres 2009 équilibré en dépenses et en recettes à 46.404,69 € en section d'exploitation. (Rapporteur : J-L MARSAC)

- Texte adopté à l'unanimité

11/ FINANCES

Subventions aux associations et établissements publics

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget 2009 prévoit dans différents chapitres des ouvertures de crédits permettant le vote de subventions aux associations locales à vocation sociale, péri-scolaire, sportive ou culturelle.

Il propose au Conseil municipal de l'autoriser à verser une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2009 aux associations figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de trésorerie et de la réelle exécution du budget 2009 de l'association, déduction faite de l'avance éventuelle sur subvention 2009. (Rapporteur : J-L MARSAC)

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 13 mars 2009

Il est à noter que les élus Président ou Trésorier d'une association locale subventionnée ne prennent pas part au vote.

Concernant les subventions attribuées au CCAS, à la Direction Départementale de L'Education Nationale et au Comité d'œuvre sociales : Adopté à l'unanimité

Pour le 9230- 6574 - Associations culturelles, ne prend pas part au vote : Mme Lydia JEAN

Vote Pour : 33

Ne participe pas au vote : 1

Pour le 92411-6574 - Associations sportives, ne prend pas part au vote : M. Patrice Boulay

Par ailleurs, M. Oukoloff souhaite s'abstenir quant au vote de la subvention concernant le Tennis Club et le COVB, ainsi que M. DUMAND qui lui a donné pouvoir.

Vote Pour : 31

Abstentions : 2

Ne participe pas au vote : 1

Pour le 928243-6574 - Associations sociales, ne prennent pas part au vote : Mme Ranvier, Mme Dogimont, Mme Boghossian, Mme Everard.

Vote Pour : 30

Ne participent pas au vote : 4

- Texte adopté

12/ ENFANCE

Financement des projets d'écoles - Versement du solde

M. le Maire rappelle que par délibération du 28 novembre 2008, dans l'attente du vote du budget 2009, le Conseil municipal a décidé de verser aux écoles un acompte sur le financement 2009 des projets sportifs, scientifiques et culturels, correspondant à la moitié des aides accordées.

Les projets ayant été validés en partenariat avec l'Inspection Départementale de l'Education Nationale, M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à verser le solde du financement sur le compte des coopératives des écoles. Le solde représente la somme totale de 29 700 € (Rapporteur : S. JOARY)

- Texte adopté à l'unanimité

13/ ENFANCE

Versement de la part communale des bourses aux élèves du 2nd degré - Année scolaire 2008/2009

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'en application du règlement relatif à l'attribution de bourses départementales par le Conseil Général du Val d'Oise, l'aide du Département est subordonnée à l'octroi préalable d'une bourse par la commune de résidence de la famille.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à attribuer une bourse de 46 € aux 394 élèves figurant au tableau annexé à la présente délibération, soit un montant total de 18 124 €, sous réserve de la validation des dossiers par le Conseil Général.(Rapporteur : S. JOARY)

M. le Maire indique que les services de la ville constatent que les demandes de bourses sont en baisse, sans que l'on puisse en identifier les raisons, les modalités des dépôts de dossier étant identiques depuis plusieurs années. Il demande à l'ensemble des élus de saisir toutes les opportunités de communiquer avec les habitants à ce sujet. Il précise que 46 € correspond à la part communale, mais que la bourse départementale peut aller de 96 € à 230 € par élève.

- Texte adopté à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 13 mars 2009

14/ MAISONS DE QUARTIER**Approbation des projets sociaux des maisons de quartier S. Allende et C. Claudel**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Caisse d'Allocation Familiales du Val d'Oise (CAF) conditionne l'agrément des maisons de quartier et donc le versement des prestations de service « Animation Globale et Coordination », « Centre de loisirs » et « Animation Collective Familles » à l'approbation du projet social de chaque Maison de quartier.

Les agréments des maisons de quartiers Salvador Allende et Camille Claudel sont arrivés à échéance.

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les nouveaux projets sociaux de ces deux structures afin de solliciter un nouvel agrément de la Caisse d'Allocation Familiales du Val d'Oise pour la période 2009-2010. (Rapporteur : J-L MARSAC)

- Texte adopté à l'unanimité

15/ POLITIQUE DE LA VILLE**Appel à projets "Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations"**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de son « Engagement régional pour une politique intégrée de lutte contre les discriminations », la Région Ile-de-France soutient des projets visant à intégrer la dimension de la lutte contre toutes les discriminations.

La Région apporte son soutien en 2009 à des projets innovants, parfois expérimentaux, de lutte contre les discriminations visant à préconiser et à réunir les conditions de l'extension des politiques publiques, le cas échéant à dimension européenne, dans tous ses domaines d'actions, à savoir : l'aménagement du territoire, les transports, le logement, la culture, le sport, les loisirs, le tourisme, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, la formation professionnelle, les lycées, l'apprentissage, l'emploi, le développement économique, l'action internationale, la recherche et l'enseignement supérieur, la politique de la ville, la démocratie régionale, le développement social et santé...

Dans ce cadre, la ville va organiser diverses manifestations et notamment une « Semaine contre le racisme et de lutte contre les discriminations ».

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention de 5 000 € auprès du Conseil régional, et à signer la convention nécessaire à l'obtention de ce financement. (Rapporteur : M. PETITJEAN)

M. Oukoloff fait la déclaration suivante au nom du groupe de l'opposition :

En plus de 25 ans notre ville a travaillé, comme de nombreuses communes, sur les problèmes de discriminations et d'insertions (rappelons-nous le fameux "rapport banlieuescopie"). Aujourd'hui, dans les cités les difficultés sont souvent les mêmes voire croissantes. On est alors en droit de se questionner sur l'efficacité des divers plans et actions mis en place pour améliorer le quotidien de nos concitoyens. Surtout lorsque l'on se remémore certains événements déplorables et parfois dramatiques au cours de ces dernières années et qui n'ont pas glorifié notre commune.

Or, je reste persuadé pour l'essentiel des projets, du choix crédible de leur développement. Cela ne m'empêche pas de réagir sur leur efficacité et par déduction leur financement. Et je pourrais être tenté de glisser sur le même terrain que ceux qui jugent certains projets à répétition comme un prétexte à l'institutionnalisation d'emplois. C'est certes une situation inquiétante au moment où l'argent devient de plus en plus rare.

Pour cette raison, je demande que soit mise en place une "commission de terrain". Cette commission aura pour charge :

- d'observer le développement de telles ou telles opérations liées à la discrimination,

- de constater sur le terrain la mise en place, le déroulement, la finalité et le potentiel, d'en faire la synthèse et d'en dégager la pertinence ou non, en parallèle avec les rapports des associations les mettant en œuvre. Cette commission serait composée d'élus (de la majorité et de l'opposition) et de professionnels.

L'utilité de cette démarche permettrait de renforcer la crédibilité et la réussite des projets sur le terrain, et peut-être, de mettre plus de budget sur des projets futurs plus conséquents et plus efficaces.

Je n'ai pas l'intention de déclarer la guerre à la "lutte contre la discrimination", puisque je l'ai subie étant enfant, mais plutôt de proposer de travailler pour tenter ensemble de corriger ces problèmes récurrents pour lesquels le bout du tunnel semble être une utopie à laquelle il faut tordre le cou... Les objectifs recherchés ne sont pas atteints, mais les investissements humains et financiers sont pourtant importants.

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 13 mars 2009

M. le Maire avant de donner la parole à l'élue déléguée, indique qu'une commission municipale existe déjà, elle a, entre autre, en charge, la lutte contre les discriminations ; quant au programme de travail des commissions, il appartient à celles-ci de le fixer. Pour l'instant les commissions se réunissent dans les locaux municipaux, mais si elles souhaitent aller sur terrain je les encourage vivement à le faire.

Marion Petitjean indique qu'un groupe de travail a été mis en place à l'issue d'une commission « Sports, culture et politique de la ville ». Il est composé d'élus, Mme Maceira, M. Kechit, d'agents municipaux travaillant dans les maisons de quartier et au service jeunesse, de représentants d'associations telles que l'association IMAJ qui s'occupe de prévention urbaine, l'association Fusion, l'association La Case et la Mission locale.

La première réunion a consisté en une séance de formation portant sur la définition de la discrimination, qui est quand même une notion juridique relativement récente, puis par l'élaboration d'un programme d'actions pour 2009. L'action intitulée « Regards sans discrimination » qui doit se dérouler du 20 au 28 mars en est issue, et si le choix a été fait de ne pas s'arrêter à une discrimination particulière pour cette action, l'objectif est d'aborder une thématique par trimestre.

Ce groupe de travail a pour but d'évaluer les actions mises en places par les différents services municipaux et par les associations et de veiller à leur cohérence. Des actions de sensibilisation sont également mises en place, et un travail est mené en lien avec Val de France pour la formation des Directeurs des Ressources Humaines, car les communes sont des employeurs et doivent veiller à ne pas être discriminantes dans leurs recrutements.

Par ailleurs, dans le cadre de cette délégation, nous avons souhaiter permettre aux habitants qui seraient victimes de discriminations de faire valoir leurs droits : une permanence de la ligue des droits de l'homme est assurée à la maison de quartier Allende tous les mercredis matin de 9H à 12H, pour informer le public sur ses droits et démarches, de façon générale, sur les droits de l'homme et de façon particulière, sur les discriminations.

Les élus qui souhaitent participer à ce groupe de travail sont les bienvenus.

- Texte adopté à l'unanimité

16/ POLITIQUE DE LA VILLE

Fonds de participation des habitants - Versement d'une subvention

M. le Maire expose que de la cadre de la thématique « Citoyenneté et prévention de la délinquance » du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), un Fonds de Participation des Habitants a été créé et doté d'une enveloppe de 15 000 €, dans le but de soutenir des initiatives locales en faveur des quartiers.

Le Fonds de participation des Habitants permet de bénéficier d'une aide financière pour mettre en place des projets ponctuels et aux coûts modestes dans les domaines suivants : actions de convivialité, actions en faveur de la citoyenneté, actions de prévention, sorties familiales et loisirs, manifestations sportives et culturelles.

Le Comité de sélection qui s'est réuni le 24 février 2009 a retenu le projet : « Printemps de Villiers-le-Bel » : organisation d'une scène amateur à la maison de quartier Camille Claudel, dont le référent est Monsieur SANON Sylvain. Un concert réunissant des groupes musicaux ou chanteurs de RAP locaux sera donné le 4 avril dans les locaux de la maison de quartier.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à accorder une subvention de 500 € au projet de M. SANON.
(Rapporteur : M. PETITJEAN)

- Texte adopté à l'unanimité

17/ PERSONNEL

Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite à l'avis du Comité Technique Paritaire du 27 janvier 2009, il convient d'adapter le tableau des emplois de la ville.

Il est soumis au Conseil Municipal la suppression de deux postes :

- d'un poste de Responsable de Crèche familiale correspondant au grade d'infirmière de classe normale.

- d'un poste d'adjoint d'animation de 1ère classe correspondant au poste d'agent de développement local chargé de la participation des habitants. (Rapporteur : D. VAILLANT)

- Texte adopté à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 13 mars 2009

18/ MARCHES PUBLICS**Marché de prestations de services d'assurances - Signature**

M. le Maire indique que cette question sera reportée au prochain conseil municipal car la commission d'appel d'offres concernant ce marché ne se réunira que le 20 mars prochain. (Rapporteur : J-L MARSAC)

19/ MARCHES PUBLICS**Marché de prestations de nettoyage de locaux - Lancement**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 30 novembre 2004, la ville a attribué à la société Appel Service Espri, un marché de prestations de nettoyage de locaux, lequel marché est, aujourd'hui, arrivé à échéance.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, de niveau européen pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

La prestation " mise à disposition de personnel pour assurer le nettoyage de locaux appartenant à la ville" sera exécutée dans la limite d'un montant minimum 60.000 € HT et d'un montant maximum de 240.000 € TH. (Rapporteur : J-L MARSAC)

- Texte adopté à l'unanimité

20/ MARCHES PUBLICS**Marché de fourniture d'une construction modulaire à usage d'extension de l'école**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de faire face à l'augmentation de la population du quartier des Charmettes, il convient d'agrandir les locaux de l'école maternelle Michel Montaigne.

L'extension de l'école nécessite des travaux de mise à niveau du terrain et de construction des fondations, ainsi que la fourniture d'une structure modulaire dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

4 classes de 55 m² chacune, une salle de centre de loisirs de 55 m², une salle de propreté de 34,5 m², une salle des maîtres de 17 m², un local ménage/rangement de 13 m², un WC adulte de 4 m², accessible aux personnes à mobilité réduite et couloir de circulation de 80 m².

Le montant prévisionnel de ces prestations est estimé à 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer une procédure de consultation sous forme d'appel d'offres ouvert de niveau européen pour la fourniture d'une structure modulaire à usage d'extension de l'école maternelle Michel Montaigne et à signer le marché correspondant. (Rapporteur : M. MAQUIN)

- Texte adopté à l'unanimité

21/ MARCHES PUBLICS**Marché de fourniture de carburants – Lancement**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un marché de fourniture de carburants a été attribué par délibération du 21 janvier 2005 à la société Total Fina Elf France. Ce marché arrive à échéance le 8 juin 2009.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, de niveau européen, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Les prestations de ce marché se définissent comme suit et seront exécutées dans la limite de montants minimum et maximum hors taxe respectivement fixés à 60 000 € et 240 000 € :

- Fourniture de carburants type : Supercarburant ; Sans Plomb 95 ; Sans Plomb 98 ; Gazole
- Lavage des véhicules

(Rapporteur : J-L MARSAC)

- Texte adopté à l'unanimité

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 13 mars 2009

22/ MARCHES PUBLICS**Marché de travaux de curage, nettoyage et inspection des réseaux d'assainissement**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un marché de travaux de curage, nettoyage et inspection télévisée et levé topographique des réseaux d'assainissement de Villiers-le-Bel a été attribué par délibération du 21 janvier 2005 à la société CIG-SARP. Ce marché arrive à échéance le 16 mars 2009.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, de niveau européen, pour une durée de un an renouvelable trois fois.

Les prestations objet de ce marché se définissent comme suit :

- Nettoyage et curage hydrodynamique des réseaux eaux usées et eaux pluviales ; des regards de visites ; des bouches d'égout ;
- Dégorgements des canalisations inopinément obstruées.(réseaux collecteurs et branchements de riverains dans les limites du domaine public, réseaux des bâtiments communaux) sans limitation de nombre ;
- Pompage, nettoyage et curage hydrodynamique des siphons ; des stations de relevage ; des bassins d'orages ; des bacs à graisse ; des séparateurs d'hydrocarbures ;
- Pompage, extraction, évacuation, destruction dans des centres de traitements spécialisés des boues et autres matériaux résultant de ces curages ;
- Inspections télévisées des canalisations ;
- Levés topographiques des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales

M. le Maire précise que ces travaux sont estimés à 160.000,00 € HT. (Rapporteur : M. MAQUIN)

- Texte adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01 heure 00.

La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le Vendredi 3 avril 2009 à 20H30.